COMMUNE DE BRENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Le 27 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Sandrine LACHIZE PICCINO, suivant convocation transmise le vendredi 23 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AUBRUN Norbert, BARCQ Francis, BOUVET Isabelle, CHATEL Gregory, DELAHAYE Georges, DURAND Nathalie, GAYRAUD Stephanie, GENS Pierre-Yves, LACHIZE PICCINO Sandrine, NOVEL Regine, PREVOST Gregory, PUJOS Laetitia, SANTOS-CANTERO Isabelle, THIBLET Sylvie
Excusé ayant donné procuration : DE SOUSA Christophe à DELAHAYE Georges

Secrétaire de séance : PUJOS Laetitia

2026-052 - Bail de location pour implantation de containers semi-enterrés

Rapporteur : LACHIZE PICCINO Sandrine

Bail de location pour implantation de containers semi-enterrés

Madame le Maire rappelle qu'un terrain privé, situé à la sortie du Petit Brens accueille trois conteneurs semi-enterrés, sur une superficie de 96 m².

Suite au décès de Mme Suzanne Bertin, ses descendants sont devenus propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n° 199, située sur la commune de Belley.
Une nouvelle convention doit donc être signée avec ses ayants-droits, M. Dominique Bertin et M. Stéphane Bertin, pour une durée de neuf ans à compter du 1er novembre 2026, moyennant une redevance annuelle de 100 €.

À leur demande, le pôle Finances a entrepris des recherches afin de déterminer la date du dernier versement de la redevance annuelle de 100 € due à Mme Suzanne Bertin.

À ce jour, aucun versement n'a pu être identifié dans les écritures comptables accessibles à la commune. Des recherches complémentaires ont été engagées

auprès du centre de gestion afin de déterminer l'année du dernier versement, les données antérieures à 2022 n'étant pas directement consultables par la municipalité.

À l'issue de ces vérifications, les sommes restant dues devront faire l'objet d'une régularisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section BE n° 199, pour une durée de neuf ans à compter du 1er novembre 2026, moyennant une redevance annuelle de 100 € ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec M. Dominique Bertin et M. Stéphane Bertin, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

- **Autorise** Madame le Maire à procéder, le cas échéant, à la régularisation des redevances antérieures restant dues, après vérification des paiements déjà effectués et dans le respect des règles budgétaires et comptables applicables.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 octobre 2026

La présidence de séance,
Sandrine LACHIZE PICCINO